

## NOTICE D'INFORMATION ADHESION A L'AST BTP DE L'AIN

Afin de gérer au mieux votre adhésion au Service de Santé au Travail du BTP de l'Ain, veuillez trouver ci-dessous la liste des documents utiles à votre information, et indispensables à la création de votre dossier informatique « adhérent » dans notre fichier.

### **CONTRAT D'ADHESION → ETAPE 1**

✓ **Formulaire à compléter et à nous retourner dans les 15 jours impérativement.**

Par e-mail à : [n.blanc@astbtp01.fr](mailto:n.blanc@astbtp01.fr)

Par courrier : **AST BTP de l'Ain – 33 rue Bourgmayeur – CS 50039  
01001 BOURG EN BRESSE**

**Dès réception de ce contrat d'adhésion**, nous vous enverrons un identifiant et mot de passe pour accéder au portail adhérent en ligne.

### **LA DÉCLARATION NOMINATIVE DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE → ETAPE 2**

✓ **Déclaration à créer sur notre portail adhérent en ligne.**  
**Votre identifiant et mot de passe sont nécessaires (cf étape 1).**

➔ **Portail adhérent** : <https://astbtp01.dinaweb.fr> ou par notre site : [www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr) → onglets : gestion des salariés → création des salariés et déclarer la liste nominative

Cette déclaration est indispensable : elle nous permettra de programmer le type et la périodicité du suivi de vos salariés.

Le type de suivi individuel (général, adapté ou renforcé) dépend des éventuels codes de risques auxquels les salariés sont exposés. La liste référentielle des codes d'exposition et suivis individuels est indiquée sur le portail adhérent.

### **GRILLES TARIFAIRES**

✓ **Grilles tarifaires sur les modalités de cotisation au service de santé sont à conserver.**

Le règlement intérieur des adhérents est disponible sur notre site internet [www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr)

N'hésitez pas à nous contacter au **04 74 23 58 30** pour toute question.